# **GELCOAT DE FINITION BLANC 250G**

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 3168761006741 sur Quick-FDS, en date du : 2020-10-31

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
GELCOAT DE FINITION BLANC SANS STYRENE	2019-09-05	<u>3</u>
GEL COAT DE FINITION	2006-06-07	<u>17</u>



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC - Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : GELCOAT DE FINITION Blanc

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Résines

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38 Rue du Pré Didier Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail: info@soloplast.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INRS/ORFILA: Tél: 01 45 42 59 59 http://www.centres-antipoison.net



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

# Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 27.9 %

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 86.9 %

# 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio - accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

contient Résine

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre-	Classification	Concentration (% w/w)
	ment		
vinyltoluène	25013-15-4 246-562-2 01-2119622074-50	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.

Eloigner du lieu d'exposition, coucher.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir

et la garder au chaud.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver à l'eau chaude et au savon.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y

compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappro-

priés

: Jet d'eau à grand débit

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: En cas d'incendie/températures élevées, formation possible

de vapeurs dangereuses/toxiques.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

tinction locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau

pulvérisée.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les

fumées.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glis-

santes.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environneme nt

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Équipement de protection individuel, voir section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- : Eviter

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Éviter le contact avec les yeux.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation

suffisante dans les ateliers.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de

pulvérisation ou les gaz.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Utiliser des outils anti-étincelles.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage

en commun

: Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Incompatible avec des agents oxydants.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

# 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

l'EN166

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements

des postes de travail.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Matériel : Viton (R)

Délai de rupture : > 480 min



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

Épaisseur du gant : >= 0,7 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront

obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournis-

seur à l'autre.

Protection préventive de la peau

Les gants en butyle ne conviennent pas. Éviter les gants en caoutchouc naturel.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en

coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite

d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de

libération du produit (poussière).

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

(EN 141)

Filtre de type : Type A (A)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des

douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection adéquat. Suivre le protocole de protection de la peau.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide visqueux

Couleur : blanc

Odeur : légère

pH : non déterminé

Point de fusion/point de con- : non déterminé



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

gélation

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Point d'éclair : > 93 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : non déterminé

Densité : env. 1,4 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : non déterminé

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm2/s (40 °C)

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

# 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation peut se produire.

Réaction violente avec des peroxydes.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

#### 10.5 Matières incompatibles



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

Matières à éviter : Acides forts

Oxydants forts

initiateurs de polymérisation

Cuivre

Alliage de cuivre

Laiton

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

## Composants:

vinyltoluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.680 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 16,861 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 dermal (Lapin): 4.490 mg/kg

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

vinyltoluène:

Evaluation : Irritant pour la peau. Résultat : Irritation de la peau

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

vinyltoluène:

Evaluation : Irritant pour les yeux. Résultat : Irritation modérée des yeux



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

FR/FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019 1.0

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

# Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### vinyltoluène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

# **Produit:**

## Composants:

# vinyltoluène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Vairon (pimephales promelas/ fathead minnow)): 5,2

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,6

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,6



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,563 mg/l Durée d'exposition: 30 ir

Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,498 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

vinyltoluène:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,58

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

tions d'usage.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

07 00 00, DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE

**ORGANIQUE** 

07 02 00, déchets provenant de la FFDU de matières plas-

tiques, caoutchouc et fibres synthétiques 070299, déchets non spécifiés autrement

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes :

candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à

autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les

polluants organiques persistants

Non applicable

Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines subs-

tances et préparations dangereuses et de certains

articles dangereux (Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 36

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au trans port international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au trans port international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC -Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisa-



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# **GELCOAT DE FINITION BLANC – Sans styrène**

Version Date de révision: Date de dernière parution: -

1.0 FR / FR 05.09.2019 Date de la première version publiée: 05.09.2019

tion de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle -Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement: OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États -Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : GEL COAT DE FINITION

Utilisation: Liant

Fournisseur: SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38 Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49

38522 SAINT EGREVE Cédex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité): Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

# 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description: Polyester insaturé préaccéléré, thixotrope

Numéros d'identification:

NOM	N°CE	N°-CAS	%	Symbole	Phrase de risques	
STYRENE	202-851-5	100-42-5	32,9	Xn-Xi	R10 R20 R36/38	
TOLUENE	203-625-9	108-88-3	3,6	F-Xn-Xi	R11 (Repr. Cat.3) R63-48/20-65-38-67	
NAPHTA à point d'ébullition bas - non spécifié -	232-489-3	8052-41-3	<1	Xn-N	R10-65-66-51-53	
Bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sébacate 255-437-1 41556-26-7 <0,25 N R43 – 50 – 53						

Veuillez consulter la section 16 de la FDS pour le texte complet des phrases de Risque mentionnées.

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.

Nocif par inhalation

Irritant pour les yeux et la peau.

Contient du bis (1,2,2,6,6 – pentaméthyl-4-peridyl) sébacate. Peut déclencher une réaction allergique.

#### 4. PREMIERS SECOURS

Sur la peau : En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Sur les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

**En cas d'inhalation :** Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de

sécurité.

Symptômes: Céphalées – engourdissement – vertiges

**Prescription:** Traitement symptomatique.

Recommandation générale: Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés.



#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :dioxyde de carbone, produits extincteurs en poudre, mousse, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés : jet d'eau.

#### Risques particuliers dus au produit, aux produits de la combustion ou aux gaz produits :

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux : Oxyde de carbone (CO).

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire.

#### Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie :

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

#### Données complémentaires :

Combustion avec importante formation de noir de fumée.

Eloigner le produit des incendies, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter un accroissement de la pression.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la règlementation locale en viqueur.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Mesures de précaution relatives aux personnes :

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

En cas de déversement du produit dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

#### Méthode de nettoyage/récupération :

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, kieselguhr, liant universel)

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre « élimination ».

#### Indications complémentaires :

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Respecter les valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle lors de la transformation et de la manipulation.

#### Stockage

Conserver à l'écart de toute source d'ignition – ne pas fumer.

Eviter les mélanges de gaz inflammables.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mises à la terre lors du transvasement).

Les mélanges de vapeurs du produit avec l'air peuvent devenir explosibles.

Observer les règles générales de protection contre le feu.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger contre les fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

## Indications concernant les stockages en commun : /

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

# 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites pondérées de concentration en volume dans l'air :



NOM N° CAS N° CE Valeurs Unité

**STYRENE** 100-42-5 202-851-5

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses en France TLV-TWA (VME, Valeur limite 8

heures) France

France 215 mg/m<sup>3</sup> 50 ppm (1999)

**TOLUENE** 108-88-3 203-625-9

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses en France TLV-STEL-(VLE)
France 550 mg/m³ 150 ppm (1999)

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux substances dangereuses en France TLV-TWA (VME, valeur limite 8

heures):

France  $375 \text{ mg/m}^3$  100 ppm (1999)

## Equipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection :

Ne pas inhaler les vapeurs

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Voies respiratoires

Protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée.

#### **Mains**

Gants en caoutchouc nitrile ou caoutchouc fluoré. Tenir compte des instructions concernant la perméabilité et la durée de vie des gants données par le fabricant et des exigences particulières au lieu de travail.

#### Yeux

Lunettes de protection.

#### Protection de la peau :

Vêtement de protection

## Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas fumer, ne pas manger, ni boire sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Contrôle de l'exposition lié à la protection de l'environnement : Voir la législation pour la Protection de l'Environnement Communautaire.

#### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# **Etat physique**

Aspect : structure visqueuse Couleur : rose opaque Odeur : du styrène

#### Informations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement :

Température d'ébullition : 100-200°C

Méthode :

Point d'éclair : 30° C

Méthode: DIN EN ISO 1523

Inflammabilité (solides, gaz) : 490°C Méthode : DIN 51794

Méthode : DIN 51794

Limite basse d'explosivité : Méthode :

/

1.1 Vol %

Limite haute d'explosivité : 8 Vol %

VERSION 4-/F DATE DE REVISION 07.06.2006 page : 3/6



Méthode:

Pression de vapeur : /
Méthode : /

Tension de vapeur : 6 hPa (20°C)

Densité : 1,078 g/cm³ (20°C) Méthode : DIN EN ISO 2811-2

Solubilité dans l'eau : insoluble

Méthode:

Viscosité: (20°C)

structure visqueuse

#### Autres données (phys-chem.)

Les données fournies pour la tension de vapeur, la température d'inflammation, ainsi que les limites d'explosibilité se rapportent au solvant (ou au mélange de solvants).

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

#### Conditions à éviter :

Réaction exothermique.

Risque d'une polymérisation spontanée au contact de la chaleur ou en présence de rayons UV.

Risque d'une polymérisation spontanée en présence de donneurs de radicaux.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

#### Produits de décomposition dangereux : /

#### Décomposition thermique

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

#### Matériaux à éviter :

Réagit au contact des peroxydes et autres substances susceptibles de générer des radicaux.

Réaction avec les alcalis et les métaux.

## Informations complémentaires : /

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Effets toxicologies (santé) et symptômes possibles après exposition :

#### Informations concernant le produit :

Classification selon les procédures de calcul de la Directive toutes préparations (1999/45/CE)

Les résines UP à base de styrène sont irritantes pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

#### Informations concernant les composants :

Styrène (Numéro CAS : 100-42-5 – N° CEE (EINCS) : 202-851-5

Toxicité aiguë: LD50 par voie orale, rat >2000 mg/kg Toxicité aiguë: LC50-inhalation, rat = 27,2 mg/l/4h Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Sensibilisation de la peau: négative (cochon d'Inde)

Toxicité par administration répétée : peut endommager le foie. Irrite l'appareil respiratoire. A des répercussions sur le système nerveux central (SNC).

Mutagénicité: non mutagène.

Carcinogénèse : effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes

Toxicité pour la reproduction : pas d'impact sur la fertilité d'après des études animales. Provoque une foetotoxicité chez l'animal à des doses qui sont maternellement toxiques.

Toluène (Numéro CAS : 108-88-3 – N° CEE : 203-625-9) Toxicité aiguë : LD50 par voie orale, rat >2000 mg/kg



Toxicité aiguë : LD50 par voie cutanée, lapin >2000 mg/kg

Toxicité aiguë : LC50-inhalation, rat = 28,1 mg/l/4h

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Irritation de la peau : provoque une irritation. Le produit peut être irritant pour les yeux.

Sensibilisation de la peau : négative (cochon d'Inde)

Toxicité à doses répétées par inhalation. Effets sur le système nerveux central et trouble de l'audition.

Selon les preuves, cette matière n'est pas mutagène.

Toxicité pour la reproduction : indications d'effets sur le développement.

#### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

## Informations concernant le produit :

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

#### Données littéraires du styrène

Facilement biodégradable.

Ne s'enrichit pas de façon significative dans les organismes.

Toluène (Numéro CAS :  $108-88-3-N^\circ$  CEE : 203-625-9 Poisson – test de toxicité aiguë : CL50 (96 hrs) ; 5,5 mg/l

Daphnie: EC50, 48 h; 11,5 mg/l Algues: EC50, 72 h; 134 mg/l Daphnie: NOEC, 7 jours; 0,74 mg/l Facilement biodégradable. Mobilité: modérée à élevée

La bio-accumulation est improbable (facteurs de bio-concentration signalés comme faibles).

Distribution: Evaporation dans l'atmosphère.

Contribue à la formation d'ozone.

#### 13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

## Elimination du produit

Incinérer dans des installations appropriées. Tenir compte de la règlementation locale en vigueur.

#### Elimination de l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible. Après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **RTMDR Transport terrestre**

RID/ADR: 3/III

Classe: N° ONU: 1866

N° danger: 30

RESINE EN SOLUTION Dispositions spéciales 640E

## **IMDG** Transport maritime

Classe: 3 Ems: F-E, S-E MFAG:/

Maritime polluant:/

Nom: RESIN SOLUTION, flammable. Groupe d'emballage: III N° UN: 1866



## ICAO/IATA Transport aérien :

Classe : 3 N° UN : 1866

Groupe d'emballage : III

Nom: RESIN SOLUTION, flammable.

#### Informations complémentaires :

Envoi postal non autorisé.

Si l'emballage est inférieur à 450 l. : transport conforme aux prescriptions du 2.2.3.1.5 (ADR/RID)

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

## **Etiquetage/Classification Communautaire:**

Classification de la préparation en accord avec la Directive 1999/45/CE

#### Symbole de danger :

Xn Nocif

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette :

Styrène

#### Phrases de risques (R)

R10 Inflammable R20 Nocif par inhalation

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

#### Phrases de sécurité (S)

S24 Eviter le contact avec la peau.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un

spécialiste.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Etiquetage particulier de certaines préparations :

Contient du bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sébacate. Peut déclencher une réaction allergique.

#### Prescriptions nationales:

Classe de risque pour l'eau : 2 (conformément au VwVwS, 17.05.1999)

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Bien agiter avant utilisation.

# Phrases de risques importantes

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable. R20 Nocif par inhalation.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entrainer une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R51-53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entrainer des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.



Les données sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. La fiche de donnés de sécurité décrit les produits compte tenu des exigences de sécurité.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.